

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ RELATIF A LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX EXERCICE 2022

Articles [L.1221-3](#) et [R.1221-22-1](#)
du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Partie 1. Synthèse globale de l'activité annuelle de l'organisme en matière de formations liées à l'exercice du mandat d'élu local

1 – Présentation de l'organisme

L'AELO Association nationale des Elus Locaux d'Opposition est une association loi 1901, à ce titre bien que réalisant une activité croissante grâce aux formations, elle n'a pas de but lucratif.

Son but principal conformément à ses statuts est de développer toutes les actions permettant aux élus locaux d'opposition de réaliser au mieux leur mandat pour faire vivre notre démocratie et ses contre-pouvoirs. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions de formations réalisées, permettre aux élus d'opposition de se former et d'exercer leur mandat de façon constructive et efficace.

L'Association fonctionne grâce aux cotisations de ses adhérents, ainsi qu'aux sommes perçues au titre de la formation des élus. L'association a pour objectif de former un maximum d'élus sur tout le territoire et quelle que soit la taille de leur commune et ceci pour un coût modéré en particulier pour les plus petites collectivités.

2 – Historique de l'agrément de l'organisme

- Obtention du premier agrément formation, le 21 juillet 2015
- Renouvellement de l'agrément, le 24 juillet 2017
- Nouvelle demande d'agrément accordée le 21 juillet 2021

3 – Caractéristiques des formations de l'organisme

- Les formations de l'Aélo sont **exclusivement réalisées pour les élus d'opposition**,
- Plusieurs thématiques sont proposées : **Communication, Droits et fonctions des élus, Finances, Urbanisme, Vie de la commune, Environnement**,
- Une équipe de formateurs spécialisés dans ces différents domaines,
- Un **suivi personnalisé** des élus formés par téléphone et/ou par mail,
- **Coût adapté aux collectivités suivant leur nombre d'habitants**,
- Un taux de satisfaction des élus formés de **4.85/5** (Site mon compte formation)

Partie 2. Changements intervenus dans la gouvernance ou l'administration

Article R.1221-21-1 CGCT (dernier alinéa)

Etat néant

x **Oui** : préciser les changements intervenus

Changement de responsable (dirigeant ou gestionnaire)

.....

Changement de nature juridique

.....

x Autre changement :

- Ouverture du Conseil d'Administration à trois élus supplémentaire en juillet 2022

.....

Partie 3. Comptes relatifs à la formation des élus locaux

RECETTES		DEPENSES engagées dans le cadre de la formation des élus locaux
Financement par le DIFE	176 001 €	168 184 €
Financement par les collectivités territoriales	76 955 €	
Autre	763 €	

Observations :

NEANT

Partie 4. Liste des formations organisées

Renseigner exclusivement le tableau Excel « *Partie 4. Liste des formations organisées* », sans modifier la mise en forme.